



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 13 juin 2024
Conseil Municipal n° 5 - 2024

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Catherine DEBRAY, maire.

Présents : Catherine DEBRAY, Gilbert BESNARD, Stéphane DE WITTELEIR Thierry AUBIN, Emmanuelle LORANCE, Catherine BONVALOT, Jean DUNAUX,

Excusés : Antoine LEORINI, Jean Marc PERRET (pouvoir à C. DEBRAY) Stéphane VACHET

Secrétaire de séance : E. LORANCE

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20 h 35.

Le compte-rendu du conseil du 11.04.2024 est approuvé sans remarque particulière.

Ordre du jour :

- **Choix de l'entreprise travaux de voirie 2024 chemin de la Tour / marquage La Louvière**
- **Commissions communales –syndicats-intercommunalité**
- **Questions diverses**

1 – Appel d'offres travaux de voirie Chemin de la Tour : Choix de l'entreprise

Mme le Maire renvoie le conseil au rapport d'analyse des offres transmis à chacun par courrier électronique. Elle rappelle que le montant des travaux estimé par ELI s'élève à 42 507 € HT, soit 51 008, 40 € TTC.

Les deux offres reçues sont inférieures à ce montant. Elle rappelle également que le soutien financier du Département est de 50 %. Elle propose de suivre les conclusions de ce rapport.

Vu l'appel d'offres publié le 24/04/2024 sur la plateforme de l'AMF28 : "Opération de sécurité route de la Butte Noire à La Louvière et réfection du chemin de la Tour" ;

Vu les dates et heures limites de réception des offres fixées au 27/05/2024 à 12h00 ;

Vu l'ouverture des plis du 27/05/2024 ;

Vu l'analyse des offres du 03/06/2024 réalisée par Eure et Loir Ingénierie ;

Après exposé au Conseil des résultats de cet appel d'offres :

- 2 offres seulement ont été reçues, des entreprises Pigeon TP CIDF et TP28.

- classement suite à l'analyse des offres par ELI selon les critères de sélection tels qu'ils figuraient dans l'avis d'appel d'offres :

Candidats	Montant HT	Critère prix Note / 60	Critère qualité Note / 40	Note totale / 100	Classement
Pigeon TP CIDF	37 730,19	58,77	35,00	93,77	1
TP28	36 957,70	60	27,00	87,00	2

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise Pigeon TP CIDF pour un montant de travaux de 37 730,19 € HT soit 45 276,23€ TTC

- donne pouvoir à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement à son adjoint, pour signer tout document afférent à ce marché

2 - COMMISSIONS ET SYNDICATS

- Communauté de communes

LE PACT :

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France soutient, avec la Région Centre-Val de Loire, à travers le dispositif PACT, les Projets Artistiques et Culturels du Territoire.

Jean Dunaux informe le conseil sur le PACT après avoir assisté à une réunion d'information à ce sujet.

Les projets éligibles sont :

- Spectacles vivants (théâtre, danse, musique, etc.)
- Expositions (patrimoniales, scientifiques, d'arts plastiques)
- Projections de documentaires ou de films d'art et d'essai
- Rencontres littéraires
- Cycles de conférences-débats
- Festivals et programmes d'actions culturelles
- Actions de médiation culturelle et d'enseignement artistique
- Conférences / débats, rencontres avec un ou des intervenants artistiques avant ou après une manifestation

Les dossiers pouvant être admis dans le cadre du PACT font obligatoirement appel à des artistes professionnels (chanteurs, musiciens, comédiens, danseurs, circassiens, peintres, conteurs, auteurs, illustrateurs...) dont le travail, pour lequel ils sont salariés, constitue leur principale source d'activité.

Les projets 2025 doivent être soumis avant septembre 2024.

- LES EAUX DE RUFFIN

Madame le Maire informe d'une baisse générale de la consommation d'eau en 2023 (3 à 4 % de moins constatés au niveau national). Cette baisse concerne aussi notre syndicat pour 2023. C'est très bien pour la planète et la préservation des ressources en eau. C'est moins bien pour les recettes du syndicat, qui dépendent directement des mètres cubes distribués.

Le SATANC, qui réalise les contrôles des systèmes d'assainissement individuel, établissait une facture par bâtiment contrôlé sur une même propriété, dès lors que chaque bâtiment disposait

d'un point d'eau et quand bien même il n'y avait qu'une seule fosse septique pour l'ensemble des bâtiments de la propriété.

Madame le Maire, trouvant cette pratique peu justifiée, évoque cette situation depuis deux ans lors des conseils syndicaux. Ceci a été pris en compte par le président du syndicat.

Malgré ses tentatives de négociation, le conseil syndical n'a pas obtenu l'adhésion du SATANC à notre demande de tarif réduit pour le second bâtiment. Le conseil syndical des Eaux de Ruffin a donc décidé de pratiquer une réduction sur ses fonds propres sur la facturation du contrôle du 2^e bâtiment

- SIRP :

Madame le Maire informe de l'éventuelle suppression d'une classe de maternelle à la rentrée prochaine.

3 – QUESTIONS DIVERSES

La Louvière : Mme le maire fait part d'un courrier d'une habitante de ce hameau qui souhaite voir résolue la question de l'évacuation des eaux Chemin des Garennes. En effet, un volume important d'eau et de sable, qui forme une boue, dévale des prés. Le collecteur n'arrive pas à l'absorber en cas de pluie soutenue. Du fait de cette boue sableuse, le chemin est difficile à entretenir. La voirie s'est recouverte progressivement de sable provenant des pâtures dans lesquelles les chevaux creusent d'importants fossés, sur chaque limite de pré.

Gilbert Besnard mentionne que le sable qui coule dans le collecteur des eaux de pluies s'accumule à la sortie du collecteur, le long de la départementale, et fait remonter le niveau l'eau. Ce qui, progressivement, empêchera l'évacuation de l'eau.

Le conseil dit qu'il est urgent de trouver une solution.

Eglise : Des travaux doivent être entrepris afin d'éviter la dégradation du toit et du plafond (la partie lambrissée). Madame le maire présente une simulation du taux d'emprunt et de remboursement obtenu par une commune voisine. Le coût du crédit est assez élevé. Le montant du remboursement annuel représente la moitié environ de notre capacité d'autofinancement pour un emprunt de 100 000 € sur 15 ans.

Madame le Maire a commencé à prendre contact avec plusieurs architectes du Patrimoine pour la réalisation d'une étude de prix et l'établissement du cahier des charges.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la séance est levée 21h45